

Mémoire du CanSFE soumis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en vue du budget fédéral de 2018

RÉSUMÉ

Le Partenariat canadien pour la santé des femmes et des enfants (CanSFE) rassemble plus de 100 organisations canadiennes qui conjuguent leurs efforts pour faire en sorte que les femmes et les enfants, partout dans le monde, puissent survivre et s'épanouir.¹ Nous croyons que la paix mondiale, la stabilité et la réalisation du potentiel inexploité des populations les plus marginalisées de la planète, surtout des femmes et des filles dans les pays du Sud, sont des facteurs déterminants d'une économie forte et inclusive pour les Canadiennes et Canadiens. Le gouvernement canadien a adhéré aux Objectifs de développement durable (ODD), un plan d'action universel à mettre en œuvre par l'ensemble des États pour répondre aux enjeux de la prospérité, de la justice, de la durabilité de l'environnement et du développement humain sur la planète.

Afin de stimuler la productivité et la compétitivité de l'économie canadienne à l'échelle mondiale, il faut offrir aux populations les plus pauvres et vulnérables le soutien nécessaire à l'édification d'une économie mondiale inclusive qui profite à tous. Dans le budget de 2018, le Canada a l'occasion de s'acquitter de son engagement à favoriser une croissance inclusive et le développement du plein potentiel des femmes et des filles afin qu'elles aient accès aux possibilités économiques et participent à la prise des décisions qui ont un impact crucial sur leur vie et leur subsistance, selon la vision qu'il décrit dans la nouvelle [Politique d'aide internationale féministe du Canada](#).

En 2018, le Canada sera l'hôte du G7² et se préparera à accueillir la Conférence mondiale Women Deliver de 2019. Le budget de 2018 est donc une excellente occasion pour démontrer le leadership du Canada à l'échelle mondiale et son engagement à respecter les principes féministes qu'il défend en augmentant l'enveloppe d'aide internationale et, plus particulièrement, la portion consacrée à l'aide publique au développement (APD). L'APD contribue sensiblement à renforcer les communautés et les économies, à soutenir la réalisation des droits de la personne et des ODD. En matière de santé des femmes et des filles, le Canada est un leader mondial, mais l'aide qu'il affecte pour soutenir les populations et les régions les plus vulnérables du monde est à son plus bas niveau depuis fort longtemps. Le CanSFE recommande donc que le Canada, dans le budget de 2018 :

1. s'engage à accroître l'APD de 10 % par année pour soutenir la réalisation des ODD, soit à la doubler d'ici 2023, et à atteindre la cible convenue à l'échelle internationale, soit l'allocation de 0,7 % du revenu national brut à l'APD d'ici 2030;
2. dans le cadre de cet engagement à accroître l'APD, maintienne et augmente les investissements dans la santé des femmes et des enfants (atteignant actuellement 3,5 milliards de dollars d'ici 2020) en s'engageant à allouer de nouvelles ressources pour éliminer les lacunes liées à la santé des adolescents, et à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR);

¹ Le [Partenariat canadien pour la santé des femmes et des enfants](#) (CanSFE) est un partenariat unique et novateur composé d'un éventail de parties prenantes canadiennes, y compris des ONG, des établissements d'enseignement supérieur et des associations de professionnels de la santé qui œuvrent dans plus de 1000 régions afin d'améliorer la santé et la vie des femmes, des enfants et des adolescents dans les pays les plus pauvres du monde. Ensemble, nous possédons les données probantes et l'expérience nécessaires pour obtenir des résultats concrets pour les plus vulnérables.

² Alors que le Canada se prépare à accueillir le G7 en 2018, il y a lieu de prendre note que la [Feuille de route du G7 pour un environnement économique respectant l'égalité entre les sexes](#) invite à investir dans la santé, le bien-être et la nutrition pour promouvoir le renforcement économique intégral des femmes et des filles et le rôle crucial de ces dernières en tant qu'agents de changement.

3. réaffirme son engagement à exercer un solide leadership mondial en matière de santé des femmes et des enfants et favorise la prévisibilité des apports d'aide en s'engageant à renouveler ses investissements qui se renforcent mutuellement en santé reproductive, des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents (SRMNEA) et en SDSR, et à les augmenter au-delà de 2020.

Nous vous remercions de l'invitation à participer au processus de consultations prébudgétaires. Nous serions heureux de venir témoigner devant le Comité permanent des finances afin de fournir des précisions sur l'une ou l'autre de nos recommandations. Nous sommes également heureux de pouvoir mettre ici à contribution le travail fructueux que nous accomplissons en matière d'exploitation et de diffusion des données et de mobilisation du public au titre de l'aide internationale au développement.

CONTEXTE

Dans une économie mondiale interdépendante, la prospérité de la population et des entreprises canadiennes est étroitement liée à une croissance mondiale inclusive et stable qui profite à tous, y compris aux femmes et aux filles qui représentent plus de 50 % de la population mondiale. L'économie canadienne prospère quand les entreprises ont accès à de nouveaux marchés où vendre et investir. Or, l'instabilité et la faible croissance mondiale minent les entreprises en entraînant la fermeture de marchés et en perturbant l'accès aux matières premières et au marché du travail. Par conséquent, souhaitant à juste titre se concentrer sur les investissements essentiels pour accroître la productivité et la compétitivité de notre économie dans le budget de 2018, le Canada doit aussi veiller à soutenir les assises d'une économie forte et inclusive en investissant dans le développement humain outre-mer.

Quand le Canada investit dans une économie mondiale transformatrice des relations entre les sexes, non seulement soutient-il la prospérité et la sécurité du Canada, mais il donne aussi aux personnes les plus pauvres et vulnérables les moyens de s'épanouir. Cette perspective mondiale s'inscrit parfaitement dans la politique d'aide internationale féministe que le Canada vient d'adopter et qui préconise notamment le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, à savoir de leur accès à des services complets en matière de santé, de nutrition et d'éducation, y compris de SDSR. L'autonomisation des femmes et des filles afin qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel – se développer, apprendre, gagner un revenu et exercer leur leadership – contribuera à leur réussite économique, à la réduction de la pauvreté et à l'égalité entre les sexes.

Le Canada a bien sûr à sa disposition le commerce et la défense, mais l'APD joue un rôle toujours aussi important pour combattre la pauvreté et bâtir une économie mondiale pacifique, inclusive et prospère. L'APD est aussi un instrument essentiel pour promouvoir la réalisation des droits fondamentaux et l'égalité entre les sexes – des enjeux économiques cruciaux. Un investissement dans les femmes et les filles est un investissement qui, selon les Canadiennes et Canadiens, devrait être universel, et qui, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de nombreux autres intervenants, est un facteur déterminant du développement durable et de la croissance pro-pauvres.³ Par exemple, 12 trillions de dollars pourraient s'ajouter à l'APD mondiale d'ici 2025 en favorisant l'égalité femmes-hommes.⁴

Quand **chaque femme, chaque fille partout dans le monde** pourra décider d'avoir ou non des enfants et pourra choisir le moment d'enfanter et son partenaire, et quand ce choix sera accompagné de services adéquats, complets et appropriés à l'âge, nous aurons constitué l'assise de pouvoir économique et de l'égalité entre les sexes. Or, quelque 830 femmes meurent encore chaque jour des suites d'une grossesse ou d'un accouchement, soit environ une femme toutes les deux minutes.⁵ Les complications de la grossesse et de l'accouchement sont la deuxième cause de décès pour les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans dans le

³ OCDE (2012). Promoting Pro-Poor Growth : the role of empowerment. www.oecd.org/dac/povertyreduction/50157530.pdf

⁴ McKinsey Global Institute (2015). *How Advancing Women's Equality can add \$12 trillion to global growth.* <http://www.mckinsey.com>

⁵ UNFPA (2016). Informations générales sur la santé maternelle. <http://www.unfpa.org/fr/sant%C3%A9-maternelle>

monde, et près de trois millions d'adolescentes subissent des avortements à risque.⁶ Cependant, si toutes les femmes désireuses d'éviter une grossesse utilisaient des contraceptifs modernes et si toutes les femmes enceintes et tous les nouveau-nés bénéficiaient de soins de qualité, le nombre de décès de mères serait réduit de 67 % et celui de nouveau-nés de 77 %.⁷

Nous investissons certes dans les femmes, mais nous devons aussi investir dans les enfants pour pouvoir atteindre les objectifs d'élimination de la pauvreté, de respect des droits de la personne, et d'égalité entre les sexes. Akinqumi Adesina, président de la Banque africaine de développement, a à ce titre déclaré : « [Si la croissance de nos enfants est retardée aujourd'hui, c'est celle de nos économies qui le sera demain.](#) » L'une des choses les plus précieuses pour un parent est d'avoir du temps à sa disposition de manière, notamment, à pouvoir accorder toute son attention à un enfant malade. En faisant en sorte que les enfants aient accès aux soins néonataux, à la vaccination, et aux interventions en nutrition et en développement de la petite enfance nécessaires, non seulement établissons-nous les conditions essentielles pour répondre à leurs besoins et droits, mais aussi pour permettre leur réussite à l'école et au travail. Investir dans les enfants, c'est favoriser la croissance économique. Ainsi, le coût annuel de la malnutrition est estimé à 3,5 trillions de dollars.⁸ Or, de simples interventions peu coûteuses existent. Chaque dollar investi pour l'atteinte de la cible mondiale en matière d'allaitement maternel se traduirait en rendements économiques de 35 dollars ainsi qu'en taux de survie et de développement cognitif de l'enfant donnant lieu à des retombées économiques.⁹

En donnant aux adolescentes et adolescents accès à des programmes qui permettent de transformer leurs rapports les uns avec les autres et d'ainsi favoriser l'égalité entre les sexes, nous consolidons l'assise nécessaire pour changer les normes sexospécifiques néfastes qui perpétuent les grossesses précoces, le mariage forcé et précoce, la violence fondée sur le sexe, la dépendance économique et la discrimination systémique fondée sur le sexe. Ainsi, chaque année, 15 millions de filles sont mariées avant leurs 18 ans, soit 28 filles chaque minute.¹⁰ Pour changer ces pratiques néfastes, le Canada peut appuyer l'égalité entre les sexes en investissant dans le maintien des filles à l'école où elles peuvent recevoir une éducation liée à leurs droits et à leur santé. Des progrès seront dès lors possibles en matière de mariage en bas âge, de nutrition, de planification familiale, de santé maternelle et d'avortements sélectifs selon le sexe.¹¹

La santé des femmes et des enfants est la pierre angulaire du travail qu'a accompli le Canada pour promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits de la personne, bâtir des économies équitables et prospères et renforcer la stabilité dans le monde. Afin d'exercer son rôle de leader sur la scène internationale et de s'acquitter de son engagement louable à réaliser la Politique d'aide internationale féministe et les ODD au pays et à l'étranger, le Canada devra consentir des investissements importants, soutenus et prévisibles dans la vie des femmes et des enfants dans le monde. Des progrès considérables ont été accomplis sur la scène mondiale, notamment la baisse des taux de mortalité des femmes et des enfants, mais ces progrès sont inégaux les populations les plus marginalisées n'ayant pas bénéficié à la même hauteur des investissements. Pour aider les laissés pour compte, il faut investir résolument. Les trois recommandations interdépendantes et réalisables que nous formulons ici font donc écho à cette nécessité pour le Canada d'accroître ses investissements en développement international dans le budget de 2018.

⁶ OMS (2014). Centre des médias : Aide-mémoire sur la grossesse chez les adolescentes. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs364/fr/>

⁷ Chaque femme, chaque enfant (2015). *La Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030)*. http://www.who.int/maternal_child_adolescent/documents/strategie-mondiale-femme-enfant-ado-2016-2030.pdf

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2017). Faits marquants sur la nutrition. <http://www.fao.org/nutrition/fr/>

⁹ Global Breastfeeding Collective (2017). *The Investment Case for Breastfeeding*. <https://thousanddays.org/>

¹⁰ Filles, pas épouses (2017). Le mariage des enfants. <http://www.fillespasepouses.org/le-mariage-des-enfants/>

¹¹ McKinsey Global Institute (2015). *How Advancing Women's Equality can add \$12 trillion to global growth*. <http://www.mckinsey.com>

RECOMMANDATIONS

1. Accroître les investissements dans l'aide publique au développement

Bien que le Canada ait affecté des sommes importantes à la santé des femmes et des enfants sur la scène internationale, l'APD canadienne a dans les faits diminué depuis 2011.¹² L'investissement du Canada dans l'APD (0,26 % du RNB en 2016) a chuté bien en deçà de l'investissement moyen des pays membres du CAD de l'OCDE qui se situe à 0,40 %. Afin de remplir l'ambitieux mandat énoncé par la ministre du Développement international de recentrer l'aide au développement consentie par le Canada sur l'aide aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, et sur le soutien aux États fragiles, le Canada doit affecter les sommes nécessaires à l'atteinte de ses objectifs de développement.

Le budget que le Canada consacre à l'APD doit refléter le fait que, tout comme les droits de la personne, les objectifs de développement sont interreliés et interdépendants.¹³ Nous devons par conséquent affecter des ressources suffisantes pour faire en sorte que les objectifs de développement ne s'excluent pas mutuellement et que nous travaillions concurremment à leur atteinte de manières efficaces et efficientes. **Le CanSFE recommande que le Canada s'engage à accroître l'APD de 10 % par année pour soutenir la réalisation des ODD, soit à la doubler d'ici 2023, et à atteindre la cible convenue à l'échelle internationale, soit l'allocation de 0,7 % du revenu national brut à l'APD d'ici 2030.**

2. Maintenir et étendre l'APD en matière de santé des femmes et des enfants

En 2015, le Canada s'est engagé à consacrer 3,5 milliards de dollars sur cinq ans (2015-2020) à la santé des femmes et des enfants. En 2017, le Canada a promis un investissement additionnel de 650 millions pour l'autonomisation des femmes, y compris la SDSR. Pour maximiser l'impact de ses efforts d'amélioration de la santé et des droits des femmes et des enfants, le Canada doit veiller à ce que ses nouveaux engagements s'ajoutent à ses engagements antérieurs. Ces nouveaux investissements sont totalement judicieux : chaque dollar consacré dans le monde à des mesures de promotion de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants aurait des retombées s'élevant à 120 dollars.¹⁴

Le Canada devrait donc, dans son budget de 2018, et conformément à la lettre de mandat de la ministre du Développement international, confirmer son **intention de maintenir et d'étendre ses investissements en santé des femmes et des enfants en soutenant un ensemble complet d'interventions en santé et nutrition dans le continuum de soins et annoncer de nouvelles ressources additionnelles pour éliminer les lacunes liées à la santé des adolescents, et à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.**

3. Renouveler et élargir les investissements en santé des femmes et des enfants au-delà de 2020

Les investissements que le Canada s'est engagé à consacrer à la santé des femmes et des enfants d'ici 2020 sont certes essentiels et grandement appréciés, mais l'efficacité des efforts des organisations canadiennes et des partenaires multilatéraux en vue de l'atteinte des ODD est tributaire d'investissements soutenus et

¹² La hausse de l'APD en 2015-2016 est trompeuse à cause d'un prêt de faveur ponctuel consenti à l'Ukraine et des coûts de réinstallation des réfugiés exceptionnellement élevés. Ces investissements sont importants, mais ils ne viennent pas gonfler l'enveloppe d'aide internationale, qui représente les sommes que le Canada investit dans ses programmes de développement et humanitaires (pour plus de détails, voir CCCI, *Une aide efficace, transparente et bien pensée : présentation en vue des consultations prébudgétaires 2016*, p. 2). http://www.cci.ca/files/fr/what_we_do/2016_02_16_Brief_Budget_2016.pdf

¹³ Les objectifs de développement, comme le renforcement du pouvoir économique, l'accès à la santé, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement, à la protection et à l'éducation, sont interreliés et interdépendants. Les investissements qui visent des progrès durables à ces titres doivent donc en couvrir l'ensemble.

¹⁴ Organisation mondiale de la santé (2015). *Tendances de la mortalité maternelle : 1990 à 2015, Estimations de l'OMS, de l'UNICEF, de l'UNFPA, du Groupe de la Banque mondiale et de la Division de la population des Nations Unies*. <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/monitoring/maternal-mortality-2015/fr/>

prévisibles dans une feuille de route en SRMNEA et droits connexes au-delà de 2020. Cette feuille de route élargie est nécessaire pour mettre en œuvre une approche exhaustive et intégrée en santé et nutrition, et pour tenir compte de l'augmentation continue des coûts directs liés aux interventions auprès des personnes vivant dans des États fragiles.

D'ici 2030, plus des deux tiers des personnes extrêmement pauvres dans le monde vivront dans des contextes fragiles, ces contextes étant caractérisés par des conditions de mauvaise gouvernance, de violence, de pauvreté, d'inégalité, de corruption, d'injustice et de vulnérabilité environnementale.¹⁵ Les personnes qui vivent dans des contextes fragiles sont encore aujourd'hui plus susceptibles de mourir de causes évitables que celles qui vivent dans des contextes stables : 60 % des décès évitables de mères, 53 % d'enfants de moins de cinq ans, et 45 % de nouveau-nés se produisent dans des contextes fragilisés par des conflits, des déplacements et des catastrophes naturelles. Les coûts initiaux liés aux interventions dans les contextes fragiles sont certes plus élevés, mais les retombées de ces interventions sont plus grandes.¹⁶ Ces interventions auprès des personnes les plus difficiles à joindre nécessiteront d'importants investissements continus dans l'APD.

Dans le budget de 2018, le Canada devrait donc affirmer son engagement à affecter une aide prévisible et efficace pour l'atteinte des ODD liés à la santé et appuyer la feuille de route de la [Stratégie mondiale Chaque femme, chaque enfant](#) en s'engageant à **renouveler ses investissements qui se renforcent mutuellement en santé reproductive, des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents (SRMNEA) et en SDSR, et à les augmenter au-delà de 2020**. Conformément aux principes de la [Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle](#), le Canada devrait également affirmer que ces ressources seront affectées où les besoins sont les plus pressants en tenant compte des normes internationales en matière de droits de la personne et des perspectives des personnes qui vivent dans la pauvreté.

¹⁵ OCDE (2015). *États de fragilité 2015 : Réaliser les ambitions de l'après-2015*, Éditions de l'OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264248878-fr>

¹⁶ UNICEF (2010). *Réduire les écarts pour atteindre les objectifs*. Le rapport conclut que les investissements pour donner la priorité aux enfants les plus désavantagés plutôt qu'à ceux qui sont les plus faciles à joindre présentent deux avantages importants, soit l'atteinte de cibles mondiales clés (1) plus rapidement, et (2) de manière plus économique, la majorité des décès ayant lieu dans les États fragiles où les services sont rares ou totalement absents. C'est là où les gains les plus importants en termes d'interventions peuvent être réalisés.
http://www.unicef.org/media/files/Narrowing_the_Gaps